

Introduction

« Même si les théâtres se multiplient dans toute l'agglomération, il n'y aura toujours qu'une seule Comédie Française »¹

Le 21 janvier 2006, la Comédie-Française jouait pour la première fois de son histoire, *L'Espace furieux*, une pièce de Valère Novarina. L'événement agita un peu les médias, entre les émeutes urbaines de novembre 2005 et la crise du CPE de mars-avril 2006. Le théâtre de Novarina, qui emprunte à celui de Beckett son goût pour l'absurde, se veut aussi une longue méditation sur l'opacité du langage contemporain, celui des villes en particulier. De cette pièce, on peut extraire ce passage, qui constitue une belle introduction pour qui s'intéresse aux villes nouvelles :

Ville répondait : Ognidrif. Pancarte disait : Ecusson. Objets criaient : Lélé. Pancarte criait : A a. Ville répondait : Hurluf. Pancarte criait : Vivajiviande. Ville redisait : Réop. Passant tombait ; ville criait plus. Passant passait : Achetez Hougy. Ville répondait : Viens par ici ! Feu rouge, feu vert, feu blanc ; au bleu j'entendais entrer c'te ville en bête costume urbésque à l'intérieur de nous – et les rues marcher sans moi – et la ville descendre en moi tant qu'elle me sortait par les yeux... Néon dit : Je suis. Tous les néons de la ville disent Je suis. Sauf que moi-même je ne les écoutais pas à l'époque.²

Cette entrée en matière a de quoi déconcerter. Pourtant, l'historien de la ville contemporaine peut sans difficulté s'approprier les formules énigmatiques du dramaturge. Face aux villes nouvelles, il ne voit dans un premier temps que la vanité du cogito des aménageurs. *Je suis* puisqu'ils m'ont fait naître³. Des *pancartes* ou des logos, modernes *écussons*, affirment l'identité urbaine, se substituant à l'amoncellement de sigles (ZUP/ZAC/SDAU/SDRIF) qui ont jalonné le développement planifié de la plupart des nouveaux ensembles urbains. Une certaine monumentalité assure la théâtralité des villes nouvelles, qui se présentent au monde en *costume urbésque*. Le résultat final séduit les uns, agace les autres, s'évertue à affirmer son bien-fondé, tout en peinant à convaincre *le passant* de son évidente nécessité.

Il existe de fait un langage des villes nouvelles, qu'on acquiert assez rapidement, en se plongeant dans le fleuve bibliographique⁴ qu'elles ont suscité depuis leur création au milieu des années 1960. Mais ce langage, comme dans la métaphore de Novarina, se révèle assez vite opaque et insuffisant pour comprendre le pourquoi et le comment des villes nouvelles. S'il balise une « culture des villes nouvelles », c'est pour mieux la refermer sur elle-

¹ DELOUVRIER (Paul) et alii, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne*, District de la région parisienne, 1965, p. 73

² NOVARINA (Valère), *L'Espace furieux*, acte 1, scène 1, Paris, P.O.L, 2006, p. 42

³ VOLDMAN (Danièle), « Les traceurs de villes ont-ils un discours de démiurges ? », in VADELORGE (Loïc), (dir), *Gouverner les villes nouvelles. L'Etat et les collectivités locales (1960-2005)*, Manuscrit.com, coll. Manuscrit Université, 2005, pp. 51-66

⁴ MERLIN (Pierre) *Bibliographie sur les villes nouvelles françaises et étrangères*. PUV, 1989 ; FOUCHIER (Vincent), *Villes nouvelles de France, 1968-1998. Bibliographie, Urbanisme*, suppl. de juillet-août 1998 ; BRUANT (Catherine) et Blain Catherine (dirs), *Architectures et formes urbaines en villes nouvelles : enquête bibliographique sur les sources écrites*, cd-rom, juin 2003, rapport du LADRHAUS pour le PHEVN.

même, comme si les villes nouvelles avaient été un hors champ dans l'histoire urbaine du second xx^e siècle. C'est ici que commence la légende des villes nouvelles et c'est ici aussi que commence le travail de l'historien.

Très longtemps, l'histoire des villes nouvelles n'a pas été l'affaire des historiens. La première synthèse sur le sujet, publiée en 1991, émane d'un géographe⁵. Editée dans le cadre d'une collection encyclopédique, elle délimite l'objet « ville nouvelle », à partir de la définition administrative, qui en a été donnée au début des années 1970. L'identité juridique des villes nouvelles françaises est de fait incontestable. A la différence d'autres ensembles urbains nouveaux contemporains (Créteil, Hérouville-Saint-Clair, Orléans-la-Source, Toulouse-le-Mirail, Grenoble-Echirolles, etc.), les « vraies » villes nouvelles ont fait l'objet de deux lois – la loi Boscher du 10 juillet 1970 et la loi Rocard du 10 juillet 1983 – définissant avec précision le mécano administratif (établissement public d'aménagement) et politique (intercommunalité) à utiliser pour les réaliser. Ce mécano semblait si spécifique, tant dans l'articulation du politique et de l'administratif, que dans les institutions forgées pour l'occasion (syndicat communautaire d'aménagement), qu'il suscita, en son temps, une thèse de droit⁶. Dans les limites de ce dispositif administratif, il est possible de suivre la définition proposée par Pierre Merlin :

Les villes nouvelles françaises, entreprises vers 1970, étaient au nombre de neuf. Cinq en région parisienne – Evry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée et Melun-Sénart – et quatre en province – Lille-Est dans le Nord, Le Vaudreuil près de Rouen, L'Isle d'Abeau à l'est de Lyon, les rives de l'étang de Berre entre Marseille et le complexe sidérurgique de Fos.⁷

Paradoxalement, l'identité géographique des villes nouvelles françaises est loin de confirmer leur spécificité juridique. C'est bien connu, on se perd facilement en ville nouvelle, à la fois parce que la signalisation urbaine et y est complexe et parce que les entrées et sorties de ville y font souvent défaut. Les villes nouvelles ne sont pas en effet des communes mais des agglomérations nouvelles, qui se superposent aux communes pré-existantes à leur création. En 1997, le Secrétariat Général du Groupe Central des Villes Nouvelles a fait éditer une « carte des villes nouvelles », isolant en rose vif sur un fond IGN, les périmètres des villes nouvelles franciliennes, de loin les plus connues du grand public. A observer dans le détail ce document⁸, on ne peut que douter de l'originalité de ces villes nouvelles. En quoi par exemple, l'étalement urbain de la conurbation de Marne-La-Vallée diffère-t-il de celui de la banlieue nord ? De Pantin à Villeparisis et de Clichy à Taverny, n'observe-t-on pas semblable extension continue du tissu urbain ? En quoi aussi, les périmètres des villes nouvelles les isolent-elles vraiment du reste de la banlieue parisienne ? Comment expliquer ainsi que le périmètre d'urbanisation nouvelle de Cergy-Pontoise s'interrompe à Eragny plutôt qu'à Conflans-Sainte-Honorine ? Que

⁵ MERLIN, (P.), *Les villes nouvelles en France*, PUF, 1991.

⁶ BRISSY (Yves), *Les villes nouvelles. Le rôle de l'Etat et des collectivités locales*, Paris, Berger-Levrault, 1974

⁷ MERLIN, (P). *Les villes nouvelles en France. op.cit.* p. 3.

⁸ On trouvera en fin de chapitre trois détails de cette carte de 1997.

celui d'Evry n'inclue pas Grigny ou Mennecy ? Comment enfin expliquer l'instabilité des limites de certaines villes nouvelles, pour qui, à l'instar de Saint-Quentin-en-Yvelines, le périmètre d'agglomération nouvelle ne coïncide pas avec celui de l'urbanisation ? En d'autres termes, sans le recours à l'artifice du cartographe, rien ne permet de distinguer les villes nouvelles du reste de l'agglomération parisienne à l'échelle du 1/100.000°.

Mal définies dans l'espace de l'étalement urbain contemporain, les villes nouvelles le sont également dans l'imaginaire collectif. Elles incarnent à la fois les grandes heures de l'urbanisme gaulliste et la crise urbaine contemporaine. D'un côté, l'apogée de la technocratie, de l'autre l'impuissance de l'Etat. Certains auteurs n'hésitent pas à creuser l'opposition manichéenne entre l'âge d'or de la création des villes nouvelles et la période de relégation dont elles feraient aujourd'hui l'objet.

On ne sera ainsi guère surpris de constater que le mot « ville nouvelle » apparaisse, à la fin des années 1980 comme l'un des mots clés retenu dans le « Dictionnaire d'une époque (1953-1987) », publiée par la revue *Le Débat*. Pour Françoise Choay qui signe l'article :

La ville nouvelle rompait avec la grisaille de la réalité et de la terminologie des années 1950, avec les grands ensembles nés de la pénurie et de l'urgence. Conçue sur fond de science-fiction, elle associait trois visions : les fantasmes d'une technocratie alors grisée de prospective et de futurologie ; le rêve de modernité des architectes progressistes qui depuis la fondation des CIAM (1928) militaient contre le poids de la tradition et des héritages historiques ; enfin l'imaginaire utopique qui, depuis l'Amaurote de Thomas More, a toujours fait de la ville le pivot de ses révolutions [...] Aujourd'hui, les villes nouvelles sont une réalité assez éloignée des rêves qu'elles portaient : écart explicable par le ralentissement de la croissance, la crise de l'énergie, les erreurs de prévision démographique, mais surtout la démesure du projet, sa méconnaissance du réel. Au bas de l'échelle, dans un paysage surréaliste de béton et de rues piétonnières à hauteur d'étage, le Vaudreuil compte à peine plus de dix mille habitants. Ailleurs, les villes nouvelles ont permis la décongestion, apporté des logements de qualité et un sous-marché du travail. Mais elles continuent aussi de servir de dortoirs et se battent pour attirer des entreprises et créer des emplois. En revanche, elles ont largement contribué à la création d'un remarquable réseau de transports (RER en région parisienne). Le prix payé : destruction irrémédiable de l'ancestrale ceinture verte et rurale de Paris ; retard de vingt ans dans la restructuration d'une banlieue parisienne qui ne s'est pas laissé rayer d'un trait de plume ; pollution visuelle par une architecture de parc d'attraction. [...] On peut se demander si ces agglomérations, qui ne sont plus neuves et ne furent jamais nouvelles comme le rêvaient leurs concepteurs, deviendront un jour des villes. Elles risquent bien plutôt d'entrer au musée, sous la rubrique « patrimoine du XX^e siècle » : illustrant un moment de rupture décisive, quoique non assumée, avec la tradition urbaine⁹

On l'aura compris, l'histoire des villes nouvelles est passionnée avant d'être passionnante. La place centrale qu'elles occupent dans l'histoire des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme de la fin des Trente glorieuses explique que dès lors qu'on sort de l'histoire de leur cadre administratif, on rencontre des récits où se croisent l'analyse historique et le jugement de valeur. A la condamnation sans appel de Françoise Choay, on pourra opposer des dizaines de récits, de décideurs¹⁰, d'aménageurs¹¹, d'élus¹²

⁹ CHOAY (Françoise), « Ville nouvelle », Dictionnaire d'une époque, *Le Débat*, mai-août 1988, pp. 223-224

¹⁰ CHENU (Roselyne), *Paul Delouvrier ou la Passion d'agir*, éd. du Seuil, L'Histoire immédiate, 1994.

¹¹ MOTTEZ (Michel), *Carnets de campagne. Evry 1965-2007*, L'Harmattan, 2002

ou de simples habitants¹³, qui disent le bien-fondé de la création des villes nouvelles, les multiples obstacles qu'elles ont su franchir, l'exceptionnelle aventure professionnelle et humaine qu'elles ont suscitée. Il ne s'agit pas ici de renvoyer dos à dos, deux récits antagonistes et d'adopter la position, aussi commode que factice, du surplomb de l'historien, mais plus prosaïquement de s'interroger sur les conditions d'une mise en histoire des villes nouvelles.

C'est au sein de l'IHTP que se posa une première fois la question. Le 17 novembre 1989, à l'initiative de Danièle Voldman, était organisée une journée d'études consacrée aux « origines des villes nouvelles »¹⁴. A cette date, l'histoire urbaine du contemporain en est encore à ses balbutiements. Elle peine à définir ses outils et ses méthodes et plus encore à s'affranchir de l'histoire sociale, au sein de laquelle a poussé l'histoire de la ville médiévale, moderne et industrielle. Cette journée constitue donc pour une génération de jeunes historiens la possibilité de tester la validité d'autres approches possibles de l'histoire urbaine, en particulier celle des politiques publiques. D'emblée, les historiens refuseront de se laisser enfermer dans le carcan chronologique que leur tend la mémoire des acteurs, conviés à cette réunion. Contrairement à la vulgate, l'idée de « ville nouvelle » ne naît pas au milieu des années 1960, avec le fameux Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne. On évoque la création de villes nouvelles dès les années 1920, de nouveau sous Vichy et dans les années 1950¹⁵. Cette proposition suscite le rejet des témoins, qui refusent de donner un statut aux précédents historiques des villes nouvelles et mettent l'accent sur la spécificité de la conjoncture politique du début des années 1960. Le débat tourne court, confirmant la difficulté de toute histoire du temps présent. Confrontée à une mémoire vive, l'histoire des villes nouvelles se doit avant tout de réfléchir aux chronologies clés en main que lui renvoient les acteurs :

L'histoire urbaine doit se donner pour objectif de découvrir l'interaction et la correspondance des divers aspects de la réalité des villes, et donc dépasser les découpages chronologiques classiques. Confronter les différents rythmes urbains pour vérifier la réalité de leur spécificité ou, au contraire, découvrir les articulations qui les lient les uns aux autres. Bref, des dates faire table rase pour mieux réinventer le temps.¹⁶

Cette proposition restera dix ans lettre morte¹⁷. L'histoire des villes nouvelles, amorcée en 1990, ne redémarre qu'au début des années 2000, dans un contexte différent. La fermeture des établissements publics d'aménagement de Villeneuve d'Ascq (1983), Val-de-Reuil (1987) et Evry (1998) et celle programmée à l'époque, des Rives de l'Étang-de-Berre (2001), de Saint-Quentin-en-Yvelines (2002) et Cergy-Pontoise (2002) sont, à tort ou à raison,

¹³ GUYARD (Jacques), *Evry Ville nouvelle 1960-2003. La troisième banlieue*. Evry, Espaces Sud, 2003

¹⁴ MAZE (Jean), *L'aventure du Vaudreuil. Histoire d'une ville nouvelle*, D. Vincent, 1977

¹⁵ VOLDMAN (Danièle) (dir.), 1990, *Les origines des villes nouvelles de la région parisienne (1919-1969)*, *Les cahiers de l'IHTP*, 17, déc. 1990

¹⁶ Voir *infra* chapitres 1 et 2

¹⁷ BAUDOUI (Rémi), FAURE (Alain), FOURCAUT (A.) MOREL (Martine), VOLDMAN (D.), « Ecrire une histoire contemporaine de l'urbain », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 1990, 27, p. 101

¹⁸ Ce qui ne signifie pas pour autant que les historiens aient renoncé à l'histoire urbaine du second XXe siècle entre 1990 et 2000 ! Cf. BAUDOUI (R.), *Raoul Dautry, 1880-1951. Le technocrate de la République*, Balland, 1992 ; VOLDMAN (D.), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 : histoire d'une politique*, L'Harmattan, 1997 ; FOURCAUT (A.), *La banlieue en morceaux*, Créaphis, 2000

vécues comme la fin d'une époque. Juridiquement parlant, ces villes nouvelles n'existent plus. Le temps de leur histoire peut advenir. C'est dans cet esprit qu'est lancé un grand Programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles (PHEVN)¹⁸. Dans sa lettre de commande du 30 juillet 1999, le premier ministre Lionel Jospin justifiait le lancement d'un « programme d'histoire urbaine » de la manière suivante : « Les villes nouvelles constituent, dans l'histoire de l'urbanisme français, une expérience singulière. L'Etat invite aujourd'hui les collectivités locales, à prendre sur ces sites, la pleine responsabilité de leur devenir. Nous avons, à cet instant précis, un devoir de mémoire. »¹⁹

Dans la mesure du possible, l'historien doit s'interroger sur les raisons qui le poussent à écrire l'histoire de son objet d'étude à un moment donné. Pour Antoine Prost :

Toute question historique, en effet, est posée hic et nunc, par un homme situé dans une société. Quand bien même il veut lui tourner le dos et donne à l'histoire une fonction de pure connaissance désintéressée, il ne peut faire qu'il ne soit de son temps. Toute question est posée de quelque part.²⁰

En ce sens, le lancement d'un Programme d'histoire sur les villes nouvelles participe d'une réflexion sur l'avenir de la décentralisation, engagée sous le gouvernement Jospin, tant par le rapport Mauroy²¹ que par les lois Voynet et Chevènement²², et prolongé, dans une perspective toute autre par l'acte II de la décentralisation, entré en application le 1^{er} janvier 2005²³. Le présent des villes nouvelles, en l'an 2000, passe par la formation de communautés d'agglomération, qui ne sont pas les simples prolongements des anciens syndicats d'agglomération nouvelle, issus de la loi Rocard. Les villes nouvelles semblent au tournant du siècle s'affranchir de la tutelle étatique qui a caractérisé leur réalisation, depuis la fin des années 1960. Dessiner leur avenir nécessite de relire un passé que les acteurs politiques locaux disent et croient

¹⁸ Cf. BILLIARD (Isabelle), *Programme interministériel Histoire et Evaluation des villes nouvelles françaises (2001-2005), Rapport final*, nov. 2005, dactyl., 205 p. Le PHEVN a été divisé en 4 ateliers thématiques (Histoire des villes nouvelles / la ville et les hommes / La ville dans son contexte local et régional / architecture, formes urbaines et cadre de vie) et quatre grands projets (archives et mémoire des villes nouvelles / atlas historique et statistique / enquête sur les modes de vie / évaluation de la politique du logement).

¹⁹ JOSPIN (Lionel), « Lettre de mission du 30 juillet 1999 », in *PHEVN, Présentation*, mars 2001, dactyl., p. 15.

²⁰ Prost (A.), *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, 1996, p. 90

²¹ Le 17 oct. 2000, l'ancien Premier ministre Pierre Mauroy remet à Lionel Jospin, le rapport d'une commission formée en 1999 et chargée de formuler des propositions sur l'avenir de la décentralisation. Ce rapport s'intitule *Refonder l'action publique locale*. Il insiste, comme le rapport *Vivre ensemble* d'Olivier Guichard en 1976, sur la nécessité de développer l'intercommunalité.

²² La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, dite loi Voynet, vise à donner aux acteurs locaux la responsabilité de l'aménagement du territoire. La loi du 12 juillet 1999, dite Chevènement, sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale vise à dynamiser les processus d'intercommunalité.

²³ Au-delà d'un nouveau transfert de compétences, en particulier vers les régions (loi du 13 août 2004), l'acte II de la décentralisation constitue une volonté de relance et d'approfondissement de la loi Defferre (2 mars 1982). Les principes de « libre administration » et d'« expérimentation » sont mis en avant avec un volontarisme politique indéniable, puisque qu'une loi constitutionnelle est votée le 28 mars 2003 proclamant « l'organisation décentralisée de la république ». Cette dynamique restera lettre morte sous le gouvernement de Villepin, en raison de la victoire de la gauche aux régionales de 2004 et des nombreuses crises sociales et politiques de la fin du quinquennat de Jacques Chirac.

connaître, mais dont ils ne parviennent guère à s'affranchir²⁴. Quelles que soient les différences de conception de la décentralisation qui animent les gouvernements français des dix dernières années (1997-2007), le signal envoyé en direction des collectivités locales (agglomérations, départements et régions) est clair : L'intention de l'Etat est de se désengager de l'aménagement du territoire, d'en céder la responsabilité aux conseils régionaux, tout en conservant un rôle d'arbitre et de partenaire.

En confiant à Jean-Eudes Roullier la mission de faire l'histoire des villes nouvelles, le Premier ministre entendait donc moins faire le bilan d'une politique d'Etat de plus de trente ans, que mettre l'accent sur le potentiel de ces villes, susceptibles de répondre aux principales questions d'aménagement que se posent les élus : logement, mixité sociale, environnement, étalement urbain, équipements structurants, transports en commun, etc. La dernière journée d'études organisée sous l'égide du Programme d'histoire et d'évaluation est conclue par Mireille Ferri, vice-présidente du conseil régional d'Ile de France²⁵. Ce n'est pas un hasard. Les historiens eux-mêmes, qui n'étaient pas associés à cette journée, ont néanmoins beaucoup travaillé sur le gouvernement des villes nouvelles, formulant en des termes scientifiques, les préoccupations du commanditaire²⁶.

Pour partie en effet, l'évolution de l'histoire urbaine est concordante avec la demande institutionnelle. Les historiens s'intéressent de plus en plus aux liens entre les échelons intermédiaires qui contribuent à la définition des politiques publiques urbaines. Les thèses récentes d'Emmanuel Bellanger²⁷ et Juliette Aubrun sur la banlieue parisienne²⁸, celles en cours de Frédéric Theulé sur Saint-Quentin-en-Yvelines ou Jacques Longuet sur Evry, soulignent le rôle des élus locaux dans l'acceptation et la mise en œuvre des politiques prescrites par l'Etat²⁹.

Pour autant l'histoire de la décentralisation n'était ni la seule, ni surtout la meilleure grille pour entrer dans l'histoire des villes nouvelles. Conduit par l'ancien secrétaire général du Groupe central des villes nouvelles, Jean-Eudes Roullier, le PHEVN visait à saisir l'expérience des villes nouvelles dans sa totalité, au-delà des approches localisées³⁰ de telle ou telle ville nouvelle. Inédit par l'ampleur donnée à l'histoire, ce programme d'évaluation a participé d'une demande d'histoire urbaine généralisée. De la Délégation interministérielle à la

²⁴ BRAEM (Sophie), ROBERT (Christophe), SAUVAYRE (Anne) et VANONI (Didier), *Identités, représentations collectives et gouvernance urbaine dans les villes nouvelles de CP et SQY*, FORS-Recherche sociale, 2002

²⁵ *Modes de vie en ville nouvelle. Le point de vue des habitants*, Actes de la journée d'études du 13 oct. 2005, PHEVN, IAURIF, INSEE, Conseil régional d'Ile-de-France, 2005.

²⁶ VADELORGE, Loïc (dir), *Gouverner les villes nouvelles. L'Etat et les collectivités locales (1960-2005)*, op. cit.

²⁷ BELLANGER (Emmanuel), *Administrer la banlieue municipale : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, th. d'histoire, Université de Paris VIII, 2004, dactyl.

²⁸ AUBRUN (Juliette), *la ville des élites locales : pouvoir, gestion et représentations en banlieue parisienne, 1860-1914*, thèse d'histoire nouveau régime, Université de Lyon II, 2004

²⁹ BELLANGER (E.) et GIRAULT (Jacques) (dirs.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Créaphis, 2008

³⁰ WARNIER (B.), *Cergy-Pontoise. Du projet à la réalité. Atlas commenté*, Liège, éd. Mardaga, 2004 ; LEVY (Bertrand) et SALLEZ (A.), *Du Vaudreuil à Val-de-Reuil. Histoire d'une utopie, 1967-1987*, Rouen, EPBS, 2006 ; CHALAS (Yves) (dir), *La ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau. Origines, évolutions et perspectives*, Grenoble, IUG, Université Pierre Mendès-France et PHEVN, 2004, dactyl.

Ville³¹ à la Ville de Paris³², en passant par le Plan Urbanisme Construction et Architecture³³, les commanditaires de la recherche urbaine se tournent désormais vers les historiens, dans l'intention explicite de comprendre la « crise urbaine »³⁴. C'est en ce sens, que le PHEVN retint l'attention des historiens, qui considérèrent le sujet comme un levier possible pour la mise en œuvre d'une histoire urbaine du contemporain³⁵, désormais qualifiée « d'urgente »³⁶.

Conditionnée pour partie par la grille d'entrée des « acteurs » et des « idées »³⁷, le PHEVN confirma que l'analyse des politiques publiques constituait bien l'une des manières les plus directes d'aborder l'histoire urbaine du contemporain. La moisson engrangée au moment de l'achèvement du Programme, en décembre 2005 est impressionnante, tant au niveau du repérage des archives, qu'en ce qui concerne la constitution d'un corpus de témoignages oraux³⁸ et l'édition de récits de ville. Dans le cadre d'un séminaire méthodologique et de recherche de trois ans, nous avons tenté de poser les fondements d'un questionnement historique de la politique des villes nouvelles³⁹. En reprenant un mode d'analyse naguère développé par la Sociologie des Organisations⁴⁰, mais en donnant la priorité à la mise en contexte des documents et archives étudiés, on a démontré qu'on pouvait affiner et problématiser un récit historique des villes nouvelles, pré-existant à l'investigation des historiens. Ont ainsi pu être revisités le système administratif des villes nouvelles, l'histoire de la formalisation des établissements publics d'aménagement⁴¹, la création du Groupe central des villes nouvelles⁴² ou la mise en place des syndicats

-
- FOURCAUT (A.) et PAQUOT (Thierry) (dirs.), « Le grand ensemble, histoire et devenir », *Urbanisme*, janv.-fév. 2002, n° 322, pp. 35-88 et MAREC (Yannick) (dir.), *Villes en crise ?* Créaphis, 2005, réed. en poche, Créaphis, 2008
 - FOURCAUT (A.), FLONNEAU (Mathieu) et BELLANGER (E.), *Paris/Banlieue. Confits et Solidarités*, Créaphis, 2007
 - GOTMAN (Anne) (dir), *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs étrangers*, MSH, 2004
 - FOURCAUT (A.), « Les habits neufs des politiques de la ville depuis 1980 », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° spécial « Villes en crise ? », oct.-déc.1999, pp. 113-119
 - Nous avons ici conscience de réinterpréter l'histoire du PHEVN à laquelle nous avons été étroitement associé. Dans le détail, la question de la légitimité d'une participation des historiens a fait débat, pour des raisons à la fois déontologiques et historiographiques. Notre position sur la question est présentée dans VADELORGE (L.), « Le programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles : bilan et perspectives de la recherche historique », *Espaces et Sociétés*, 130, 3, 2007, pp. 27-40
 - PROST (A.), « Une histoire urgente. Le temps présent des villes », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 64, oct.-déc. 1999, pp. 121-126 ; VOLDMAN (D.), « l'histoire urbaine du second vingtième siècle en France », *Bulletin de la Société d'Histoire moderne et contemporaine*, actes de la journée du 27 nov. 1999, 20, avril 2000, p. 33-35 ; FOURCAUT (A.), « L'histoire urbaine de la France contemporaine : état des lieux », *Histoire urbaine*, 8, déc. 2003, pp. 171-185
 - Les travaux des historiens se sont déroulés pour l'essentiel dans le cadre de l'atelier 1 du PHEVN, intitulé : « Histoire des villes nouvelles : acteurs, idées, méthodes, choix »
 - EFFOSSE (Sabine), *Première campagne d'archives orales menée auprès des acteurs de la genèse des villes nouvelles françaises*, PHEVN, dactyl, 2002 et *Deuxième campagne d'archives orales... (idem)*, PHEVN, 2004
 - VADELORGE (L.) (dir), *Eléments pour une histoire des villes nouvelles*, Manuscrit.com, coll. Manuscrit Université, 2004. ; VADELORGE (L.) (dir.), *Gouverner les villes nouvelles... op. cit.* VADELORGE (L.) (dir.), *Habiter les villes nouvelles*, Manuscrit.com, collection Manuscrit Université, 2006.
 - GREMION (Pierre), *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Le Seuil, 1976
 - VADELORGE (L.) « Généalogie d'un mythe : les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles », *Espaces et Sociétés*, n° 119, 4, 2004, pp. 37-54
 - VADELORGE (L.), « Pourquoi et comment a-t-on créé le SGVN ? » in VADELORGE (L.) (dir.), *Gouverner les villes nouvelles ... op. cit.*, , 2005, pp. 147-174

intercommunaux d'aménagement⁴³. Dans tous les cas étudiés, « l'histoire administrative ouvre sur l'histoire politique et sur l'histoire des représentations »⁴⁴.

Un long et patient travail sur la mémoire des acteurs⁴⁵, mais aussi des chercheurs⁴⁶, a pu augurer d'une première mise à distance d'un *corpus* faisant écran au travail de l'historien. Certaines politiques – action culturelle⁴⁷, architecture, action sociale – et pratiques professionnelles ont fait l'objet de travaux spécifiques, posant des jalons importants pour l'avenir. On en retrouvera ici l'expression, tant l'idée d'une synthèse des travaux historiques du PHEVN a nourri le projet de ce livre.

Pouvait-on aller au-delà et s'interroger sur la possibilité d'une histoire globale des villes nouvelles ? Les historiens sont partagés sur cette proposition. Pour certains, l'échelle pertinente de l'investigation historique de la ville contemporaine, est « le quartier, territoire médian, qui saisisse à la fois la variété des expériences individuelles de la ville et les effets unificateurs de l'appartenance à un même ensemble urbain, ville ou agglomération »⁴⁸. Les centres des villes nouvelles pourraient à l'évidence constituer le lieu privilégié de ce type d'investigation. Ils ont d'ailleurs retenu l'attention légitime de recherches pertinentes sur l'identité des villes nouvelles⁴⁹. D'autres historiens cependant confessent que « l'histoire urbaine devrait refuser de renoncer à faire une histoire globale »⁵⁰. C'est dans cette perspective que se situe ce livre. Que signifie cependant d'écrire une histoire globale des villes nouvelles ?

Certainement pas la prétention d'épuiser les fonds d'archives et de documentation disponibles. Le corpus est aujourd'hui identifié et accessible⁵¹, ce qui constitue une différence de taille avec le temps des premières investigations historiennes de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Conformément à la loi de 1979, les archives des principaux ministères concernés (Équipement, Intérieur, Environnement et cadre de vie, Culture, etc.), celles du SGVN, de la DATAR, du Commissariat général au Plan et pour partie celles de l'AFTRP ont été déposées au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau. Celles de l'IAURP, du District de la région parisienne se trouvent aux archives de la région Ile de France. Les archives des différents établissements publics d'aménagement ont pour vocation de rejoindre les fonds départementaux. C'est le cas pour Evry (Essonne), Cergy-

- VADELORGE (L.), « Comment faire l'histoire de l'intercommunalité en villes nouvelles ? », in Vadelorge (L.) (dir.), *Gouverner les villes nouvelles...* pp. 243-270

- FOURCAUT (A.) « Conclusions du séminaire du 28 janvier 2004 », in VADELORGE (L.) (dir.), *Gouverner les villes nouvelles...*, op. cit. p. 144.

- VADELORGE (L.), « Mémoire des acteurs et histoire des villes nouvelles », in VADELORGE (L.) (dir.), *Éléments pour une histoire des villes nouvelles...* pp. 85-110

- VADELORGE (L.) « Des villes sans histoire », *Ethnologie française*, 2003, janv.-mars, pp. 31-30

- VADELORGE (L.) (dir), *L'action culturelle dans les villes nouvelles*, La Documentation française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, PHEVN, 2005

- BAUDOU (R.) et alii, « Ecrire une histoire contemporaine de l'urbain », *Vingtième siècle*, op.cit. p. 102

- DE SAINT-PIERRE (Caroline), *La fabrication plurielle de la ville. Décideurs et citoyens à Cergy-Pontoise, 1990-2000*, Créaphis, 2002 et LEIMDORFER (François), « Saint-Quentin (en-Yvelines) ou "ville nouvelle" ? Le choix de nom comme choix de ville », *Langage et Société*, 96, juin 2001, pp. 71-103

- VOLDMAN (D.), « L'histoire urbaine du second vingtième siècle en France », *Bulletin de la Société d'Histoire moderne et contemporaine*, actes de la journée du 27 nov. 1999, 20, avril 2000, p. 36

- BILLIARD (I.), « Où trouver les archives des villes nouvelles », oct. 2002, 10 p. et CROIZE, (Jean-Claude)

« archives centrales de l'Etat concernant les villes nouvelles », juin 2001, 12 p (Cf. www.villes-nouvelles.equipement.gouv.fr)

Pontoise (Val d'Oise), Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines), les Rives de l'Etang de Berre (Bouches-du-Rhône), mais pas pour celles de Villeneuve-d'Ascq (archives municipales) ou du Vaudreuil (archives municipales et archives départementales de l'Eure). Les établissements publics de Marne-la-Vallée, Sénart et l'Isle d'Abeau n'avaient pas déposé leurs archives au moment du Programme d'histoire et d'évaluation. A ces archives, il faut ajouter les fonds municipaux concernés, les fonds associatifs ou privés (Institut Paul Delouvrier, fonds Michel Boscher déposé à la FNSP, etc.) et des fonds annexes (CDC). Bien évidemment, l'exploitation d'une telle masse est proprement impossible pour un seul chercheur. Ce travail s'appuie sur différents corpus, croisant une exploitation systématique de la littérature grise disponible, un ensemble de revues de référence sur le sujet et un certain nombre de fonds d'archives publiques, para-publiques (CDC), Institut régional d'études démographiques de Haute-Normandie) ou privées (archives de Jean-Eudes Roullier). Reste la question essentielle de la méthode :

L'histoire urbaine peut-elle constituer une discipline à part entière ? Le but qu'elle doit s'assigner est de parvenir dans le champ actuel de la connaissance à une argumentation et à des démonstrations qui lui soient propres. En fait, en soulignant toute la distance entre la richesse concrète des événements et leur historicisation, il reste à imaginer d'autres approches, construites à partir des intrigues spécifiques, et à les envisager dans une nouvelle mise en scène.⁵²

En écrivant ces lignes en 1990, les futurs fondateurs de l'histoire urbaine du temps présent disaient à la fois leur désarroi devant l'ampleur de la tâche et leur souhait de voir l'histoire urbaine contribuer au renouvellement des méthodes et des pratiques de l'histoire. A certains égards, ce livre les prend au mot, en proposant de croiser, de manière sans doute artisanale, différentes méthodes d'approche du fait urbain contemporain. Venu de l'histoire culturelle, nous sommes en premier lieu sensible aux dimensions symboliques de l'histoire des villes nouvelles. Depuis longtemps déjà, l'histoire urbaine a accepté la validité d'une histoire des représentations⁵³. A travers l'étude de la construction d'une mémoire des villes nouvelles, celle de l'édification d'un argumentaire démographique qui cautionnera leur création, celle aussi de leur médiatisation auprès de publics censés les soutenir, celle encore de l'usage de certains mots-clés (« innovation », « pré-animation », « participation », « équipements intégrés ») et enfin, celle décisive du « contre-modèle » des grands ensembles⁵⁴, on tentera ici d'éclairer la mythologie des villes nouvelles. Il ne s'agit pas de confronter représentations et réalité, mais de donner à voir ce qui permet d'enraciner l'histoire des villes nouvelles dans la mémoire collective.

Pour essentielle qu'elle soit, l'histoire culturelle des villes nouvelles ne résume toutefois pas l'intention de cet ouvrage. Au sortir du PHEVN, l'histoire des villes nouvelles semblait posée sur la piste d'envol, mais n'avait pas encore réellement décollé. Deux obstacles majeurs reculaient les conditions de son

⁵² BAUDOUI (R.), et alii, *Vingtième siècle... op.cit.*, p. 105

⁵³ FOURCAUT (A.) (dir), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964). Guide recherche*, CNRS/ L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, 1988

⁵⁴ BOURILLON (Florence), FOURCAUT (A.), VADELORGE (L.) (dirs.), « Villes nouvelles et grands ensembles », *Histoire urbaine*, 17, déc. 2006, pp. 5-146

take off. Il fallait tout d'abord trouver le moyen de sortir de la problématique de la décision, dans laquelle, comme on le démontrera plus loin, les acteurs mais aussi et surtout la recherche urbaine avaient enfermé l'histoire des villes nouvelles. Il fallait ensuite contourner le piège d'une analyse monographique – l'histoire de chacune des neuf villes nouvelles ou l'histoire générale de la politique des seules « vraies » villes nouvelles – qui immanquablement renverrait au mythe de la spécificité des villes nouvelles.

A cette dilatation dans le temps de l'objet d'étude, il était nécessaire d'en ajouter une autre, dans l'espace. Isoler les villes nouvelles du reste de l'histoire urbaine, c'est en effet courir le risque de rester indéfiniment prisonnier de leur langage. Le mythe du « contre-modèle » des grands ensembles servira ici de fil conducteur à l'analyse. En restituant l'histoire particulière des villes nouvelles, dans l'histoire plus générale des nouveaux ensembles urbains des Trente Glorieuses, on se donne les moyens de comprendre autrement les enjeux d'une époque, la circulation des expériences et de rapprocher des mondes (ministère de l'Équipement, DATAR, CDC) que la mémoire des acteurs s'évertue à placer à l'extérieur de l'histoire des villes nouvelles. En ce sens, les destinées individuelles des créateurs et de leurs équipes de mission doivent être appréhendées à partir des logiques collectives qui expliquent pourquoi la France de la fin des années de croissance a lancé une série de programmes visant à réaliser de nouveaux ensembles urbains, fortement dotés en infrastructures et équipements publics.